Vepolish Détergent pour revêtements

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) no. 2015/830

Date d'émission: 03.09.2013, Date de révision: 10.05.2017*, Version: 3.1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Mélange
Nom du produit	:	**Vepolish Détergent pour revêtements**
Numéro des articles:	:	417, 668
Type de produit	:	Produit de nettoyage

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Spec. d'usage industriel/professionnel	:	Détergent pour matériaux synthétiques, métaux et verre acrylique
Utilisation de la substance/mélange	:	Détergent pour matériaux synthétiques, métaux et verre acrylique

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

VEPOCHEMIE AG
Schleetal-Str. 15, 8143 Stallikon, Dr. Hanspeter Buzek
T +41 43 466 10 60 - F +41 43 466 10 66

info@vepo.ch www.vepo.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
SWITZERLAND	Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum Centre Suisse d'Information Toxicologique, Centro Svizzero d'informazione toxxicolica	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028 Zurich	145 (24 h) aus dem Ausland: +41 44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam Liq. 2	H225
Asp. Tox 1	H304
STOT SE 3	H336

Libellé des taux H: voir au point 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS02 GHS08 GHS07

Mention d'avertissement (CLP)	:	Danger
Mentions de danger (CLP)	:	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. EUH 066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence (CLP)	:	P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301+P310+P331 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON TEL 145 ou un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient partiellement vidés auprès d'une déchetterie pour déchets spéciaux.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Distillats de pétrole légers traité avec de l'hydrogène	(CAS-Nr) 64742-47-8 (EG Nr) 265-149-8 (INDEX-Nr) 649-422-00-2	30 – 40*	H304 Asp. Tox. 1
C9-10 AROMATIC HYDROCARBONS	(CAS-Nr) 64742-95-6 (EG Nr) 265-199-0 (INDEX-Nr) 649-356-00-4	1 - 5	H304 Asp. Tox. 1 H226 Flam. Liq. 3 H335 STOT SE3 H336 STOT SE 3 H411 Aquatic Chronic 2
*N, N-Didedyl-N,N-dimethylammoniumchlorid (ca. 50%)	(CAS-Nr) 7173-51-5 (EG Nr) 230-525-2	< 0.1	H302 Acute Tox. 4 H314 Skin Corr. 1B H400 Aquatic Acute 1
2-Propanol	(CAS-Nr) 67-63-0 (EG Nr) 200-661-7 (INDEX-Nr) 603-117-00-0	20 - 30	H225 Flam. Liq. 2 H319 Eye Irrit. 2 H336 STOT SE 3

Textes des phrases H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures de premiers secours en général	:	Ne jamais faire ingérer quelque chose par voie orale à des personnes inconscientes. Enc as de malaise, demander l'aide d'médecin (si possible, montrer la présente étiquette).
Premiers soins après contact avec la peau		Enlever les vêtements contaminés et nettoyer toutes les parties de peau exposées avec un savon doux et de l'eau, puis rincer avec de l'eau chaude.
Premiers soins après contact oculaire	:	Kontaminierte Kleidung ablegen und alle exponierten Hautpartien mit milder Seife und Wasser abwaschen, anschließend mit warmem Wasser abspülen.
Mesures de premiers secours après inspiration	:	Assurer la possibilité de respire de l'air frais. Coucher la personne dans un endroit tranquille.
Premiers soins après ingestion	:	Rincer immédiatement et abondamment la bouche. Appeler le médecin de secours.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	:	Détresse respiratoire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Tous, sauf jet d'eau à grand débit
Agents d'extinction non appropriés	:	-

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	:	Liquide aisément inflammable.
Danger d'explosion	:	-

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	:	Usuelles
Protection en cas d'incendie	:	Ne pas entrer dans la zone de l'incendie sans être équipé d'un équipement de protection suffisant et d'un appareil respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	:	Ne pas exposer à un feu ouvert. Interdiction de fumer. Si possible, éloigner du lieu de l'incendie sans prendre de risques inutiles. Eloigner le foyer. Faire preuve d'une prudence toute particulière afin d'éviter les charges statiques..

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	:	Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection	:	Equiper le personnel de nettoyage de l'équipement de protection adéquat.
Procédures d'urgence	:	Aérer les environs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher que le produit ne s'écoule dans les canalisations et les plans d'eaux. Si tel devait néanmoins être le cas, avertir les autorités.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	:	Eliminer les restes mélangés à du matériau absorbant les liquides conformément aux prescriptions.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	:	Garder à distance les sources de feu. Garantir une bonne ventilation des pièces.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Avant de manger, de boire, de fumer et en quittant la place de travail, nettoyer les mains et d'autres parties du corps exposées avec un savon doux et de l'eau. Bien aérer et ventiler la zone de traitement afin d'éviter la formation de vapeurs.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	:	Appliquer des méthodes de mise à terre adéquates afin d'éviter toute charge électrostatique.
Conditions de stockage	:	Uniquement dans le récipient d'origine, bien fermé, dans un endroit frais.
Produits incompatibles	:	-
Matières incompatibles	:	-

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Zu überwachende Grenzwerte:	Isopropanol MAK-Wert: 980 mg/m3
	Solventnaphta MAK-Wert: 100 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle	:	Porter un équipement de protection personnel.
Protection des mains	:	Porter des gants de protection.
Protection des yeux		Porter des lunettes de protection ou des verres de sécurité.
Protection des voies respiratoires		Ne pas respirer les vapeurs. Porter un masque adéquat.
Autres indications		Ne pas manger, boire, fumer pendant le travail.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	:	Liquide
Couleur	:	Bleuâtre
Odeur	:	Caractéristique
Valeur du pH	:	Non-applicable
Point d'ébullition	:	83° C
Point d'inflammation	:	12° C
Température d'auto-inflammation	:	210 ° C
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gazeux)	:	Non-applicable
Densité relative	:	0.79
Solubilité dans l'eau	:	partiellement
Limites d'explosivité	:	Inférieure: 2%, supérieure: 12%

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune autre information disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable.

10.3. Possibilités de réactions dangereuses

Non déterminées.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées. Chaleur. Etincelles. Flammes ouvertes. Surchauffe.

10.5. Matériaux incompatibles

Aucune autre information utile disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	:	Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

: Ne pas laisser le produit se répandre librement dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets (consommateur)	:	Eliminer le contenu/récipient auprès d'un centre de collecte de déchets spéciaux.
Indications complémentaires	:	Des vapeurs inflammables peuvent se former dans le récipient.
Ecologie - déchets	:	Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

N° UN	:	1219
N° UN (IATA)	:	1219
N° UN (IMDG)	:	1219

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport	:	UN 1219 ISOPRPYLALKOHOL 3, F1, II
Description document de transport	:	UN 1219 ISOPRPYLALKOHOL 3, F1, II

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU)	:	3

Etiquettes de danger (ONU) :

3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage. II

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ONU)	:	F1
Disposition spéciale (ADR)	:	601
Catégorie de transport (ADR)	:	
Code de restriction concernant les tunnels	:	
Quantités limitées (ADR)	:	1 L
Quantités exceptées (ADR)	:	E2

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Sources des données	:	RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.
Autres informations	:	Les présentes indications correspondent à nos connaissances et à notre expérience, toutefois sans garantie de notre part. Personne responsable du présent feuillet de sécurité: Dr. Hanspeter Buzek.

Textes des phrases H- et EUH:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

*Réglage du règlement (CE) no. 453/2010 au (CE) no. 2015/830.

** Modifications vers la version 2.*